

Suresnes, le 16 janvier 2025 – à 18h

Désignation d'un expert indépendant

Dans le prolongement de l'annonce le 16 décembre 2024 du projet d'offre publique d'achat qui serait suivie d'un retrait obligatoire (l'« **Offre** »), devant être initiée par les actionnaires des familles Fiévet et Sauvin¹ et la famille Dufort², agissant de concert (ensemble le « **Concert** »), sur l'ensemble des actions de la société Unibel S.A. (« **Unibel** » ou la « **Société** ») non encore détenues par le Concert³, le Conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 16 décembre 2024, a constitué un comité *ad hoc*, composé d'une majorité de membres indépendants, conformément aux dispositions de l'article 261-1, III du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** »).

Conformément aux dispositions des articles 261-1, I, 1°, 2° et 4° et 261-1, II du règlement général de l'AMF, le Conseil de surveillance de la Société a désigné, par délibération du 16 janvier 2025 et sur proposition du comité *ad hoc*, le cabinet A2EF, représenté par Madame Sonia Bonnet-Bernard, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre et du retrait obligatoire, dans les conditions visées par l'article 262-1 du règlement général de l'AMF, par l'Instruction AMF n° 2006-08 et la Recommandation AMF n° 2006-15.

Le Conseil de surveillance de la Société émettra un avis motivé sur l'Offre après avoir pris connaissance de ce rapport et de la recommandation du comité *ad hoc*. Cet avis motivé ainsi que le rapport de l'expert indépendant seront rendus publics dans le cadre du projet de note en réponse dont le dépôt auprès de l'AMF fera l'objet d'un communiqué de la Société.

Le projet d'Offre, qui devrait être déposé dans le courant du mois de mars, demeure soumis à l'examen de l'AMF. Le Concert a l'intention de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre, entraînant le retrait de la cote des actions Unibel qui devrait intervenir au cours du premier semestre 2025.

A propos d'Unibel

Unibel est la société holding animatrice du Groupe Bel, acteur majeur de l'alimentation à travers des portions de bien manger laitières, fruitières ou végétales, et l'un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque. Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La Vache qui rit®, Kiri®, Babybel®, Boursin®, Nurishh®, Pom'Potes® ou GoGo squeeZ®, ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2023 un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros. 10 800 collaborateurs répartis dans une quarantaine de filiales dans le monde contribuent à déployer la mission du Groupe : offrir une alimentation plus saine et responsable pour tous. Ses produits sont élaborés dans 30 sites de production et distribués dans près de 120 pays.

¹ Parties au pacte d'actionnaires entré en vigueur le 19 septembre 2013 et les sociétés qu'ils contrôlent (D&I 213C1436 du 26 septembre 2013).

² Stéphane Dufort, Clémentine Costet, Jean-Thierry Dufort et la société HFBBDE SA dont ils sont actionnaires.

³ Cf. [communiqué de la Société en date du 16 décembre 2024](#).



Communiqué de presse

Contacts presse

Havas Paris – Audrey Arnoux

audrey.arnoux@havas.com - 0661270739

Havas Paris – Léa Gaultier

lea.gaultier@havas.com – 0607239197

Contact expert indépendant

A2EF

Sonia Bonnet-Bernard

60 rue de Longchamp 92200 Neuilly sur Seine

sonia.bonnet.bernard@a2ef.fr

01 47 22 01 49